

Fédération syndicale

**SUD** Service public

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

Chauderon 5 - 1003 Lausanne - Tél. 021 / 351 22 50 - [www.sud-vd.ch](http://www.sud-vd.ch) - [sud-vd@bluewin.ch](mailto:sud-vd@bluewin.ch)

Reçu le

11 JAN. 2010

Le Chancelier



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 4 1014 Lausanne

Déposé le **13 AVR. 2010**

Scanné le **14 AVR. 2010**

10-PET-OSI

RENOI DU CONSEIL D'ETAT	
Recu à Chancellerie	: 11 JAN. 2010
Transmis au président	:
W du Conseil d'Etat	:
Requis à	: DINT
<input checked="" type="checkbox"/> A joindre au dossier au C.E.	
by courriel et par son ressort.	
Copie - photocopie à	:

Lausanne, le 8 janvier 2010

**Lettre recommandée**

Chancellerie d'Etat

A l'att. de Monsieur Vincent Grandjean

Place du Château 4

1014 Lausanne

**Pétition : NON AU RENVOI DE JEUNES EN FORMATION**

Monsieur le Chancelier,

Nous vous adressons en annexe la pétition *non au renvoi de jeunes en formation* menée par notre syndicat. Elle a été signée à **1081 exemplaires**.

Nous vous demandons de la transmettre **au Grand Conseil** ainsi qu'**au Conseil d'Etat**.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chancelier, nos salutations les meilleures.

Cyril Curchod

  
membre du secrétariat fédéral

Annexes : pétitions

# P E T I T I O N

adressée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil du canton de Vaud

## Non au renvoi de jeunes en formation

Le 12 novembre 2009, Abdirashid, somalien mineur non accompagné (MNA) a été réveillé (alors qu'il était au Centre EVAM spécialisé dans l'accueil des mineurs) et emmené par la Police de sûreté vaudoise pour être conduit à l'Aéroport de Zurich et expulsé vers l'Italie. Il n'a pas été pris en charge sur place et est actuellement livré à lui-même sans aucune ressource.

Nous, professionnel-le-s de l'enseignement, de l'éducation ou du travail social, sommes indigné-e-s par ce qui s'est passé. Le fait de procéder à des renvois de la sorte nous choque et heurte profondément nos valeurs et notre éthique. Le renvoi de ces personnes aggrave leur situation et hypothèque totalement leur avenir. Dans notre pratique professionnelle, nous sommes parfois amené-e-s à travailler avec des personnes dans des situations similaires à celle d'Abdirashid. Nous ne pouvons donc pas accepter que le travail que nous accomplissons et que les efforts entrepris par ces jeunes soient réduits à néant à cause d'une décision administrative de renvoi. Cela remet en cause les fondements des missions et tâches qui constituent nos métiers, c'est-à-dire l'accueil, la formation et l'intégration. De surcroît, ces expulsions, portées par la raison d'Etat, frappent les droits fondamentaux et attaquent les droits des enfants et des jeunes, notamment la Convention des droits de l'enfant et de l'adolescent, ratifiée par la Suisse.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat et au Grand Conseil du canton du Vaud :

- d'entreprendre toute démarche utile pour qu'Abdirashid puisse retourner au centre EVAM et reprendre les cours dans sa classe;
- de ne plus procéder à des renvois de mineurs ou de jeunes engagé-e-s dans un processus de formation.

	Nom Prénom	Etablissement institution	Signature
1.	Nicolet Jean-François	EPSIC	
2.	BOVODIC RADOMIR	EPSIC	
3.	HANNANE AMAR	EPSIC	
4.	Lentiler Stéphane	EPSIC	
5.	Siggen Yann	EPSIC	
6.	OLIVIER Patrick	EPSIC	
7.	Ferrat Jean-François	EPSIC	
8.	Hoesli Denis	EPSIC	
9.	Braillard Serge	EPSIC	
10.	Rosset Claude	EPSIC	
11.	Berthel Anne	EPSIC	
12.	Muheim Béch	EPSIC	
13.	Paccard Olivier	EPSIC	
14.	Hiani Stéphane	EPSIC	
15.	Carnel Jacques	EPSIC	

Pétition à retourner avant le 10 décembre 2009:

Fédération syndicale SUD - Service public / Place Chauderon 5 / 1003 Lausanne